

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Votants : 6

L'an deux mille vingt-deux et le premier juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 22 juin 2022, s'est réunie sous la présidence de Christian CHARLES,

Date d'affichage de la convocation : 22 juin 2022

Présents : Christian CHARLES, Yves PELLISSIER, Bernard BARET, Marie-Christine BIOTEAU, Stéphanie BUNINO, Bertrand FELICI

Votes Pour : 6

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés:

Excusés: Corinne PELLISSIER

Absents:

Secrétaire de séance: Marie-Christine BIOTEAU

Objet: Attribution d'une subvention aux associations - DE_2022_016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que chaque année la commune attribue des subventions à différentes associations et que le Conseil Municipal doit faire l'attribution par délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'exposé de Monsieur le Maire,
- Décide d'attribuer les subventions 2022 comme suit :

- Association des Familles Rurales du Beaumont : 100 €
- A.P.E de la Salle en Beaumont : 50 €
- A.P.E de Corps : 50 €
- Centre Léon Bérard : 50 €
- FNACA du Beaumont : 50 €
- ADMR-SSIAD : 200 €
- ADMR de Corps: 240 €
- Ateliers de l'Autonomie : 80 €
- A.C.C.A de Saint Michel en Beaumont: 100 €
- Vivre et Vieillir en Matheysine (VVM): 50 €

Autorise Monsieur le Maire à payer ces subventions par le compte n° 6574 du budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Le Maire

